



INTERCO VOSGES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les News de la semaine 27 de 2018

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Lors de la réunion de l'instance de dialogue des territoires qui s'est tenue à Matignon le 4 juillet, le secrétaire d'État, Olivier Dussopt, a réaffirmé la volonté du gouvernement d'ouvrir largement les portes de la territoriale aux contractuels, et en particulier les postes de directions générales. Par ailleurs, le rapprochement du CNFPT avec les centres de gestion figure aussi parmi les pistes de travail.

RIFSEEP

Vers un plancher pour le complément indemnitaire annuel (CIA).

Les employeurs et Olivier Dussopt s'accordent sur une piste pour individualiser la rémunération au mérite des agents. A savoir instaurer un plancher – entre 10 et 15% – pour la part du complément individuel annuel, l'une des composantes du régime indemnitaire actuel.

CANICULE

Travail par fortes chaleurs : quelles précautions prendre pour limiter les risques ?

Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes, déshydratation, coup de chaleur... Les périodes de fortes chaleurs peuvent avoir de graves effets sur la santé des salariés et augmenter les risques d'accidents.

En période de canicule l'employeur met en place les mesures nécessaires à la protection de la santé de ses salariés et doit :

- informer les travailleurs des risques, des moyens de préventions ainsi que des signes et symptômes du coup de chaleur ;
- inciter les salariés à veiller les uns sur les autres pour réagir rapidement en cas d'épuisement ou de déshydratation ;
- surveiller la température des locaux ;
- vérifier que les adaptations techniques (stores, aération...) permettant de limiter les effets de la chaleur ont été mises en place et sont fonctionnelles ;
- éviter les élévations de température, les odeurs désagréables et les condensations dans les locaux fermés ;
- mettre à disposition des moyens utiles de protection et de rafraîchissement (ventilateurs, brumisateurs, humidificateurs, stores, volets...) ;
- adapter les horaires de travail dans la mesure du possible ;
- organiser des pauses supplémentaires ou plus longues aux heures les plus chaudes ;
- mettre à disposition gratuitement de l'eau fraîche et potable.

Pour le travail en extérieur, il s'agit :

- d'aménager dans la mesure du possible les postes de façon à ce que les travailleurs soient protégés (abris, zones d'ombre, locaux climatisés à proximité ...)
- de mettre à la disposition des travailleurs au moins 3 litres d'eau par personne et par jour (chantiers du BTP) ;
- de prévoir un local permettant l'accueil des travailleurs dans des conditions préservant leur sécurité et leur santé (à défaut, prévoir des aménagements de chantier).

DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

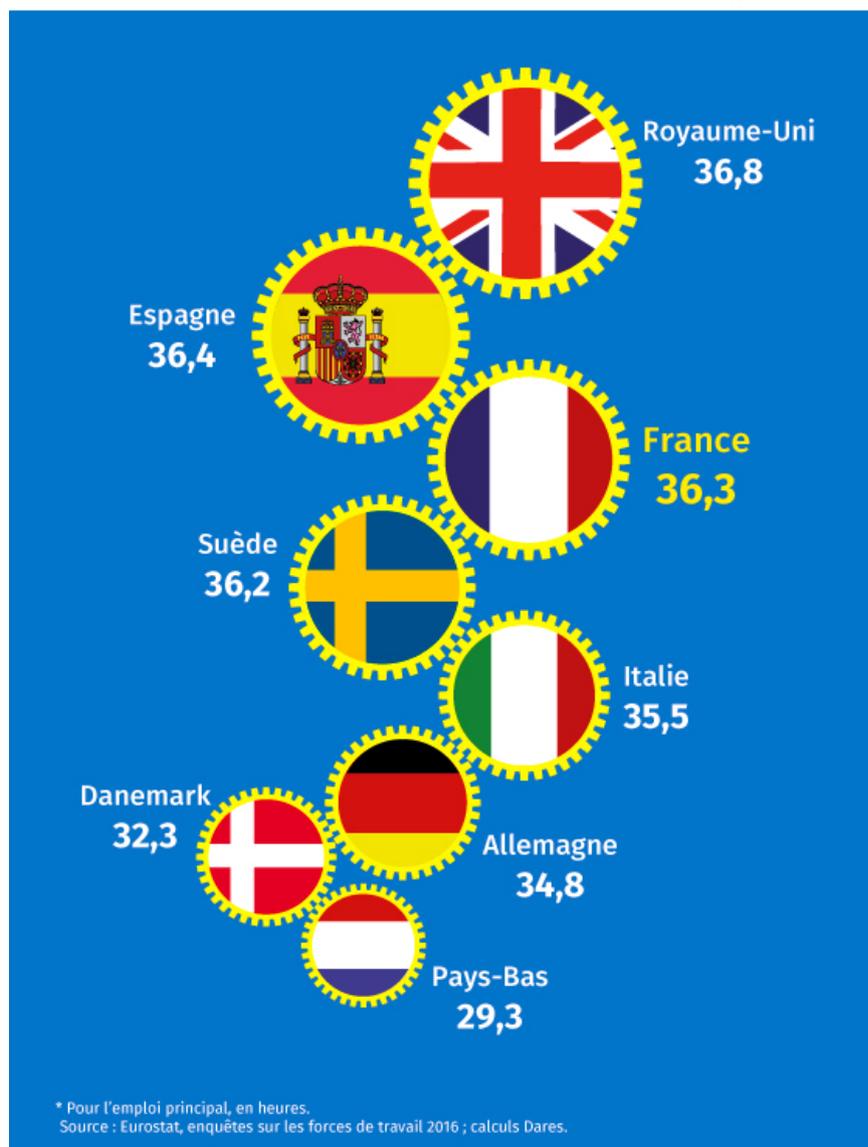
36,4 heures de travail hebdomadaires en moyenne dans l'UE

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) publie, le 22 juin 2018, une analyse comparative des durées du travail dans huit États membres de l'Union européenne : l'Allemagne, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni.



© DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE | PARIS 2018

Durée moyenne hebdomadaire de travail des salariés en Europe *



FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

L'hôpital de Nancy devrait supprimer 400 postes d'ici à 2023 pour faire des économies.

Face aux importantes difficultés financières de l'établissement lorrain, sa direction avait engagé un vaste plan de restructuration. Résultat : 400 postes supprimés et 284 lits en moins.

Cette nouvelle coupe budgétaire n'est pas du goût des syndicats, notamment de la CFDT. Le CHRU de Nancy attend depuis deux ans une enveloppe de l'Etat de 120 millions d'euros dans le cadre du Copermo (Comité interministériel de performance et de la modernisation de l'offre de soins).

La ministre de la Santé, Agnès Buzin, est justement attendue dans la cité ducale vendredi 6 juillet. Si son déplacement ne concerne pas le CHRU mais les maisons de retraite, elle sera quand même interpellée par les élus locaux et les représentants syndicaux du personnel hospitalier.

RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les mauvais présages de la CNRACL.

Parallèlement à la consultation citoyenne menée par le Haut commissaire à la réforme des retraites jusqu'à fin octobre, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale procède à ses propres auditions. Mercredi 4 juillet, il recevait le président et le directeur général de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)... Pour la présentation d'un scénario catastrophe.

« Il n'est pas exclu que la Caisse nationale des retraites des agents de collectivités locales [CNRACL] soit dans l'obligation d'avoir recours à des financements externes dès 2019 pour poursuivre ses missions. »

Selon les calculs de la CNRACL, son résultat net devrait être négatif d'un peu plus d'un milliard d'euros en 2019, et de 1,7 milliard d'euros en 2020. Au delà, le déficit continuerait de se creuser et une dette importance s'accumulerait à moyen terme...

SECU

Hold-up annoncé sur un pognon de dingue

L'information est semble-t-il passée complètement sous les radars la semaine dernière. La dépêche de l'AFP annonçant que « l'État pourrait récupérer jusqu'à 24 milliards EUR d'excédents de la Sécu en 2022 » n'a été republiée que sur un site et sans aucun commentaire ni aucune mise en perspective.

On nous annonce ainsi un véritable hold-up sur nos cotisations à la Sécurité Sociale. On nous estime même le montant du préjudice... Et puis fermez le ban... Rappelons au passage que ce forfait à venir a été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), adoptée en décembre avec le budget 2018 qui a prévu que ces excédents servent « à la réduction du déficit de l'État ». En clair, Macron va faire payer les milliards de cadeaux aux plus riches, les primes aux premiers de cordée, l'abandon de l'ISF en piquant l'argent de la protection sociale (source : Médiapart).

TRAVAILLEURS HANDICAPES

Emploi des personnes handicapées : forte progression du taux dans la territoriale.

Le taux d'emploi légal d'agents handicapés a connu une belle progression en 2017 pour atteindre 5,49% et 6,62% dans la territoriale. Mais pour le FIPHFP, la rançon du succès est la baisse mécanique des contributions des employeurs publics. Il tire de nouveau la sonnette d'alarme sur sa situation financière, en plein chantier d'une réforme dont le manque de visibilité est unanimement déploré.

LECTURE

Et dans la continuité de la décadence observée dans le secteur public, pour preuve la hausse exponentielle du contentieux de la fonction publique, un ouvrage sur la faillite du système judiciaire. Et la juridiction administrative? On y observe la "banalisation du mal" quant à la dégradation inacceptable des conditions de travail, avec un devoir d'obéissance devenu devoir de servitude aux politiques publiques. Changement total de paradigme de la philosophie du travail: fonctionnaire, adapte toi à tes contraintes, quel qu'en soit le coût, y compris humain. Eh bien, après l'Hôpital, la Justice et la Police. Que nous reste-t-il du régalien? Respect et hommage à ceux qui tiennent encore le système, mais pour combien de temps? (Christelle Mazza, avocate).

Dans un livre particulièrement bien documenté, Olivia Dufour dresse le portrait d'une justice française mal-en-point, soumises à d'innombrables pressions et difficultés, notamment budgétaires, témoignant de l'urgente nécessité de réformer.

Olivia Dufour, Justice, une faillite française ? Editions LGDJ

SOLIDARITE INTERNATIONALE

La Norvège est historiquement un des pays au monde où les entreprises sont les plus respectueuses des syndicats. Mais nous avons un contre-exemple... Toutes les entreprises ne traitent pas leurs employés équitablement. Cette entreprise s'appelle Norse Production, elle travaille dans le secteur de la transformation du poisson. Il y a moins d'un an, à l'automne dernier, elle a signé une convention collective avec ses employés à la suite d'une grève de 35 jours.

Puis, la société s'est déclarée en faillite et une nouvelle entreprise créée à la même location avec quasiment la même direction - mais elle a refusé de réembaucher les travailleurs syndiqués. La convention collective a disparu en même temps que leurs emplois.

C'est un exemple rare d'anti-syndicalisme dans le contexte scandinave, et nos voix sont nécessaires pour soutenir cette campagne lancée par le syndicat en Norvégien (NNN) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA).

Merci de soutenir ces employés norvégiens ! [Cliquez ce lien et envoyez un message de protestation.](#)

Retrouver l'ensemble des newsletters de CFDT INTERCO VOSGES sur la page :

<http://www.cfdtintercovosges.fr/index.php/newsletters>

www.cfdtintercovosges.fr

Solidarité Émancipation
Indépendance **Autonomie**
Démocratie

